

COMMUNE DE LAMOTHE
HAUTE-LOIRE (43)

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 26 mars 2026 à 20h00 — *Salle du Conseil Municipal*
Séance Ordinaire

Séance	Ordinaire
Date	Jeudi 26 mars 2026 à 20h00 — Salle du Conseil Municipal
Convocation	23 mars 2026 (affichage et envoi aux conseillers)
Présidence	M. Alain JARLIER, le Maire
Secrétaire de séance	M. Wilfried MALIGE
Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	14 (+ 1 pouvoir)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LAMOTHE, régulièrement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain JARLIER, le maire, conformément aux dispositions du CGCT.

Le quorum étant atteint, Monsieur Alain JARLIER déclare la séance ouverte.

Présents : Alain JARLIER, Alain MATHIEU, Françoise ROCHETTE, Wilfried MALIGE, Serge CORNET, Stéphane ARCHER, Morgane CLEMENSAT, Marie-Christine DENIS-ROUY, Gwenaëlle FABRE, Martine MAZEL, Anaïs ROUSSANGE-CHAILLOU, Margot SINGLE, Dominique VACHELARD et William ZANUTTO.

Absent : Jérôme BARRET.

Pouvoir : Jérôme BARRET à Wilfried MALIGE.

Secrétaire de séance : Wilfried MALIGE.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 20 Mars 2026,
- Constitution des commissions municipales, syndicats et organismes sociaux et éducatifs.
- Questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS

✓ Délibération n°14/2026 – Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV du 20 mars 2026

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil.

Monsieur le Maire invite également l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, transmis aux conseillers avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- désigne Monsieur Wilfried MALIGE comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

✓ Délibérations n°15/2026 - Désignation de l'adjoint chargé d'assister le Maire pour la passation des actes en la forme administrative

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes ont la possibilité de passer leurs actes de vente, d'acquisition ou d'échange en « la forme administrative », permettant de se dispenser du recours à un notaire, l'acte étant authentifié par le Maire. La loi impose cependant que celui-ci soit assisté d'un adjoint lors de la signature. Monsieur le Maire propose de nommer M. Alain MATHIEU à cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Désigne M. Alain MATHIEU, Adjoint au Maire, pour assister le Maire lors de la passation et de la signature de tous les actes de ventes et d'échanges en la forme administrative.
- Précise que cette désignation est valable pour toute la durée du mandat en cours.
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

✓ Délibération n°16/2026 - Désignation des membres de la commission communale des TRAVAUX

Vu l'article L.2121-22 du CGCT permettant au conseil municipal de former des commissions, Monsieur le Maire propose la création de la commission TRAVAUX (urbanisme, assainissement, éclairage public, enfouissement réseaux et cimetière), composée de 7 membres titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Crée la commission TRAVAUX composée de 7 membres titulaires.
- Désigne les membres suivants : Alain JARLIER, Alain MATHIEU, Wilfried MALIGE, Serge CORNET, Morgane CLEMENSAT, Jérôme BARRET et Stéphane ARCHER.

✓ Délibération n°17/2026 - Désignation des membres de la commission communale INFORMATION et COMMUNICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Désigne les 6 membres suivants pour siéger à la commission Information et Communication : Alain JARLIER, Dominique VACHELARD, Margot SINGLE, Anaïs ROUSSANGE-CHAILLOU, Gwenaëlle FABRE et Stéphane ARCHER.

✓ **Délibération n°18/2026 - Désignation des membres de la commission communale ANIMATION, TOURISME, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE et BIBLIOTHÈQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Désigne les 7 membres suivants : Françoise ROCHETTE, Margot SINGLE, Marie-Christine DENIS-ROUY, Anaïs ROUSSANGE-CHAILLOU, Gwenaëlle FABRE, Jérôme BARRET et William ZANUTTO.

✓ **Délibération n°19/2026 - Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de DÉFENSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Désigne Wilfried MALIGE comme conseiller municipal en charge des questions de Défense.

✓ **Délibération n°20/2026 - Désignation des membres de la commission communale des FINANCES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Désigne les 7 membres suivants pour siéger à la commission des Finances : Alain JARLIER, Serge CORNET, Alain MATHIEU, Wilfried MALIGE, Françoise ROCHETTE, Martine MAZEL et Jérôme BARRET.

✓ **Délibération n°21/2026 - Désignation des membres de la commission communale des MARCHÉS PUBLICS (appel d'offres)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

Composition de la commission :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
Alain JARLIER	William ZANUTTO
Serge CORNET	Morgane CLEMENSAT
Alain MATHIEU	Wilfried MALIGE

✓ **Délibération n°22/2026 - Proposition d'une liste de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Délibération reportée**

✓ **Délibération n°23/2026 - Désignation des membres de la commission communale de contrôle des LISTES ÉLECTORALES**

Vu le Code Électoral (articles L.18-1, L.19 et R.7), le Maire rappelle qu'une commission de contrôle doit être mise en place pour s'assurer de la régularité des listes électorales. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, elle est composée de 3 membres titulaires et 3 suppléants, désignés respectivement par le Conseil Municipal, le Préfet et le Président du Tribunal Judiciaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Membre titulaire : Françoise ROCHETTE.
- Membre suppléant : Marie-Christine DENIS-ROUY.
- Précise que la liste complète sera arrêtée par le Préfet de la Haute-Loire pour une durée de 3 ans.

✓ Délibération n°24/2026 - Renouvellement du comité de gestion de la CAISSE DES ÉCOLES et des membres siégeant au CONSEIL D'ÉCOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.212-10 à L.212-12 du Code de l'Éducation, Monsieur le Maire expose que l'administration de la Caisse des Écoles est assurée par un Conseil d'Administration présidé par le Maire, comprenant 4 membres élus par le Conseil Municipal pour le mandat 2026-2032.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Fixe à 4 le nombre de conseillers municipaux titulaires siégeant au Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles.
- Élit les membres suivants : Alain JARLIER, Françoise ROCHETTE, Serge CORNET et Dominique VACHELARD.
- Prend acte que le Conseil d'Administration sera complété par 4 représentants des parents d'élèves.

✓ Délibération n°25/2026 - Renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-23), le Maire expose que le CCAS est administré par un conseil d'administration dont il est le Président de droit. Pour le mandat 2026-2032, il est proposé de fixer le nombre de membres à 10 (5 élus + 5 nommés par le Maire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Fixe à 10 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS (en plus du Président).
- Élit les 5 conseillers municipaux suivants : Françoise ROCHETTE, Gwenaëlle FABRE, Marie-Christine DENIS-ROUY, Margot SINGLE et Martine MAZEL.
- Prend acte que le Maire désignera par arrêté les 5 membres nommés.

✓ Délibération n°26/2026 - Renouvellement des délégués au CNAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Déléguée titulaire : Françoise ROCHETTE.
- Déléguée suppléante : Anaïs ROUSSANGE-CHAILLOU.

✓ Délibération n°27/2026 - Désignation des délégués de la commune de LAMOTHE au SICTOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Délégué titulaire : William ZANUTTO.
- Déléguée suppléante : Marie-Christine DENIS-ROUY.

✓ Délibération n°28/2026 - Désignation des 4 délégués de la commune de LAMOTHE au SIVOM Fontannes/Lamothe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Alain JARLIER	Jérôme BARRET
Serge CORNET	William ZANUTTO
Alain MATHIEU	Martine DUTEIL
Wilfried MALIGE	Margot SINGLE

✓ Délibération n°29/2026 - Désignation des délégués de la commune de LAMOTHE au SYNDICAT DES EAUX DE FONTANNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Alain JARLIER
Alain MATHIEU

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Serge CORNET
Morgane CLEMENSAT

✓ Délibération n°30/2026 - Désignation des délégués de la commune de LAMOTHE au SYNDICAT POUR LA DÉFENSE CONTRE LES CRUES ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ALLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Françoise ROCHETTE.
- Marie-Christine DENIS-ROUY.

✓ Délibération n°31/2026 - Désignation des 2 délégués de la commune de LAMOTHE au Secteur Intercommunal d'Énergie de Brioude-Sud/Paulhaguet

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal entraîne un renouvellement général des instances délibérantes des syndicats. La commune de LAMOTHE appartient au Secteur Intercommunal d'Énergie de Brioude-Sud/Paulhaguet et doit désigner deux délégués conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (257 communes, 18 S.I.E.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- M. Alain JARLIER.
- M. Wilfried MALIGE.

✓ Délibération n°32/2026 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du SYDEC (Syndicat Allier-Allagnon)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner les représentants de la commune pour siéger au comité syndical du SYDEC (Syndicat Intercommunal pour le Développement Économique Allier-Allagnon), à la demande de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne (CCBSA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- Délégué titulaire : M. Alain JARLIER.
- Déléguée suppléante : Mme Anaïs ROUSSANGE-CHAILLOU.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- École de Lamothe — Menace de fermeture levée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la menace de fermeture est levée : l'école de Lamothe n'est pas concernée par des fermetures cette année. Il précise que ce matin même, il s'est rendu au Puy-en-Velay avec les enseignants pour manifester devant l'Inspection Académique, en soutien aux autres écoles du département concernées par des projets de fermeture.

2- Projet photovoltaïque « La Quille »

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier photovoltaïque. La société ENOE, récemment contactée, souhaite limiter l'installation à 1 MWatt sur une superficie d'environ 2 hectares. Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet afin de demander l'intégration du terrain dans le document cadre visé à l'article L 111 29 du Code de l'Urbanisme.

3- Prochaine réunion de la Commission Finances — Budget

Monsieur le Maire annonce que la prochaine réunion de la Commission Finances se tiendra au cours de la semaine 17, et que la réunion du Conseil Municipal consacrée au vote du Budget se déroulera la semaine 18.

4- Point sur les Finances de la Commune

Depuis 2 à 3 ans, la capacité d'autofinancement de la commune s'est améliorée. En 2025, nous avons fini de rembourser le prêt de la Salle des fêtes (~52 000 €/an). Nous avons fin 2025 un solde de la section fonctionnement positif de 278 309,17€ et également positif en investissement 29 793,68€.

5- Proposition de Travaux en Investissement 2026

Le maire propose les travaux préparés en collaboration avec les adjoints, lesquels seront inscrits en section d'investissement au Budget 2026. Une présentation plus détaillée sera effectuée lors du vote du budget.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 22 heures.

Le présent procès-verbal a été arrêté par le Conseil Municipal et signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire,

Alain JARLIER



Le Secrétaire de séance,

Wilfried MALIGE